

LE RAPPORT DE M. OGILVIE.

L'honorable M. MACDONALD (C.B.) : Je désire poser une question à l'honorable Ministre de la Justice au sujet du rapport fait par M. Ogilvie, qui pendant deux ou trois années a été envoyé dans la région du Klondike. C'est un serviteur du Gouvernement et du pays, or comment se fait-il que son rapport est publié ailleurs et mis en vente sur le marché avant qu'il ne soit distribué aux membres du Parlement? Je crois que nous avons droit à ce rapport à titre de document préparé par un fonctionnaire de l'État. Nous ne devrions pas être obligés de l'acheter, ni devrait-il être ainsi mis sur le marché.

L'honorable M. MILLS : Mon honorable ami n'a pas donné avis de sa question, mais je lui dirai que ce rapport sera presque incessamment distribué aux membres du Parlement. Quinze mille copies je crois, ont été imprimées pour l'usage du Gouvernement, et aussitôt qu'elles lui seront parvenues je n'ai aucun doute qu'elles seront distribuées à qui de droit.

LE COMMERCE DES LIQUEURS
ALCOOLIQUES DANS LE
DISTRICT DU YUKON.

L'honorable M. PERLEY : Avant que l'ordre du jour soit appelé, je désirerais demander à l'honorable chef de la droite s'il a vu dans l'*Evening Journal* d'hier, la réponse que l'honorable chef du Gouvernement a donnée à la délégation des partisans de la tempérance au sujet de la vente de liqueurs alcooliques dans le district du Yukon.

Je puis dire que mardi de cette semaine une délégation de partisans de la tempérance, ou un groupe d'hommes travaillant en faveur de cette cause, a tenu une réunion dans la salle de la Tour dans le but d'étudier les conditions que l'on suppose devoir être annexées au bulletin qui sera préparé en vue d'obtenir l'opinion du public sur la question de la prohibition, et qu'un comité fut nommé avec mission de rencontrer son honneur le chef du Gouvernement. Entr'autres choses, les membres de ce comité devaient protester auprès du Premier Ministre contre toute permission qui pourrait être accordée pour la vente d'aucune liqueur alcoolique dans la région

du Yukon. Son honneur le chef du Gouvernement a répondu :

Quant aux permis relatifs à la vente des boissons alcooliques, aucun tel commerce ne s'est fait jusqu'à présent dans le district du Yukon.

La question à laquelle je désire avoir une réponse est comme suit : Le Gouvernement sait-il que les autorités du Nord-Ouest ont, dans les derniers jours de janvier, envoyé un membre de l'Administration locale et un fonctionnaire dans le district du Yukon, dans le but d'y établir un système pourvoyant à la réglementation du commerce des liqueurs alcooliques dans cette région. Si le Gouvernement connaît ce fait là, alors j'estime que c'était là répondre d'une manière un peu trop évasive et inconvenante à la question posée par ce comité.

Je voudrais aussi savoir si le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a le pouvoir de contrôler et de réglementer la vente des boissons enivrantes dans cette région, ou si ce pouvoir appartient à l'autorité centrale d'Ottawa.

L'honorable M. MILLS, *ministre de la Justice* : Je puis dire à l'honorable sénateur que je ne lis pas tous les journaux, je n'en ai pas le temps, que les questions dont mon honorable ami a parlé ne sont pas venues à ma connaissance, et s'il avait inscrit un avis à l'ordre du jour d'une manière régulière, j'aurais pu lui donner une réponse plus satisfaisante que celle qu'il m'est possible de lui faire dans les circonstances.

L'honorable sénateur sait que, en ce qui concerne le Gouvernement local des Territoires du Nord-Ouest, la loi qui le crée ainsi et la législature, et qui donne à l'un et à l'autre juridiction sur ces territoires, ne renferme aucune restriction spécifique à cet égard. Je ne puis dire—et l'honorable sénateur devrait être mieux renseigné que moi—ce qu'a fait le Gouvernement. Tout ce que je puis dire à mon honorable ami, c'est que le Cabinet est à mûrir des mesures qu'il soumettra au Parlement, dans le but de définir les attributions du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de pourvoir à l'Administration de la région du Yukon.

Mon honorable ami sait que ces Territoires ne sont pas érigés en provinces, que nous nous attendons de les voir peuplés plus tard, que pendant la période de colo-